

DA 083 - 16.02

<u>RÉFECTION DE LA MACHINERIE ET RÉHABILITATION DES BASSINS EXTÉRIEURS DE LA PISCINE DU LIGNON</u>

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les travaux de construction de la piscine du Lignon ont été achevés en 1968 et son ouverture a eu lieu au printemps 1969.

En 1981, les systèmes de filtration complet et de chauffage des bassins extérieurs ont été modifiés, ainsi que le carrelage et les surverses des bassins.

Il est intéressant de souligner que la première machinerie n'a duré que 12 ans. Elle était alors située à la place de l'actuel boulodrome couvert et a été installée à proximité des bassins lors de sa réfection en 1981.

En 1997, le bassin couvert de 25 mètres et sa pataugeoire sont venus enrichir l'offre.

Actuellement, lors des journées de forte affluence, ce sont jusqu'à 4'000 personnes qui se rendent à la piscine.

Les installations des bassins extérieurs sont vieillissantes et coûteuses, elles ne répondent plus aux normes énergétiques et ne sont plus adaptées aux standards technologiques actuels, notamment en ce qui concerne le traitement de l'eau.

Une réhabilitation répondant aux nouvelles conditions légales est devenue nécessaire.

Les installations concernées sont la machinerie et les bassins extérieurs de la piscine du Lignon qui sont chauffés et utilisés 4 mois dans l'année (de mi-mai à mi-septembre).

Suite à l'acceptation du crédit d'étude de CHF 50'000.-- selon la DA 529 - 14.09 du 7 octobre 2014, nous avons mandaté l'entreprise ICEAU afin de réaliser une étude préliminaire en mai 2015 sur l'état réel de nos installations, pour identifier clairement les modifications à apporter.

Suite à cette étude, il ressort que les modifications à envisager sur le système de traitement et de régénération des eaux, en vue d'une mise en conformité avec les normes en vigueur sont les suivantes :

- dépose et démontage des installations hydrauliques ;
- remplacement des panoplies d'introduction d'eau ;
- remplacement des circuits d'alimentation des eaux d'arrosage ;
- remplacement des distributions des eaux des douches et des pédiluves ;
- redéfinition des réseaux de circulation et de traitement des eaux des différents bassins ;
- remplacement des différents organes (pompes, filtres, vannes,...);
- transformation et remplacement du système de régénération des eaux ;
- remplacement du système de régulation de pH ;

remplacement des systèmes d'air comprimé basse pression et haute pression.

L'approvisionnement en eau représente une dépense importante. L'économie d'eau doit concerner tous les postes de consommation sanitaire.

La différence entre un traitement d'eau défectueux ou insuffisant et un traitement d'eau performant peut représenter une différence de plus de 7'000 m3, voire 8'000 à 9'000 m3, d'eau annuels pour une piscine très défaillante. Tous les systèmes de gestion de l'eau ont bien sûr un impact sur les consommations d'énergie.

De fait, les écoulements de la pataugeoire et des bassins doivent être mis aux normes : surverse sur la totalité du bassin, circulation en continu, pente des plages aménagées de manière à éloigner l'eau des bassins ainsi que la réfection des plages et des carrelages des bassins.

De même, l'étude démontre également que les locaux de stockage et de dosage des produits chimiques actuels ne sont pas du tout adaptés. En effet, chaque produit chimique doit être entreposé dans un local différent, totalement séparé de la zone d'accès au public, avec des contraintes d'accès, d'étanchéité et de ventilation.

Les réfections suivantes s'avèrent donc également nécessaires :

- réalisation d'un local « chlore » ;
- réalisation d'un local « acide » ;
- fermeture des bassins tampons ;
- réfection de l'étanchéité des bassins tampons ;
- recouvrement des sols par des revêtements étanches dans les locaux sensibles ;
- réalisation d'un système de ventilation indépendant et sécurisé pour les locaux « chlore et acide » ;
- réalisation d'un système d'aération des bassins tampons ;
- réfection du système de ventilation du local technique actuel ;
- remplacement des échangeurs tubulaires par des échangeurs à plaque et rénovation des circuits primaires des chauffages des bassins;
- mise en conformité des systèmes électriques ;
- changement des armoires électriques ;
- raccordement des différents organes ;
- changement des plates-formes d'automatisation ;
- mise en conformité des éclairages des allées techniques.

Il convient également de réaliser des accès à fond plat, nécessaires pour les personnes handicapées.



Sortie de l'écoulement de la fosse plongeoir du bassin olympique





Cuves d'acide et de javel



Plages du bassin olympique

Vous trouverez ci-après le détail des coûts des travaux envisagés :

Travaux préparatoires	CHF	269'000.00
Installation des chantiers	CHF	65'000.00
Fondation	CHF	58'000.00
Installations	CHF	304'000.00
Aménagements intérieurs	CHF	121'000.00
Installations d'exploitation	CHF	2'119'000.00
Equipements d'exploitation	CHF	113'000.00
Aménagements extérieurs	CHF	2'129'000.00
Honoraires	CHF	895'000.00
Total	CHF	6'073'000.00
Imprévus	CHF	250'000.00
Total général H.T.	CHF	6'323'000.00
TVA 8% s/CHF 6'323'000.00	CHF	505'840.00
Total TTC	CHF	6'828'840.00
Total arrondi	CHF	6'830'000.00

Ils seront ventilés entre 2016 et 2019, de la manière suivante :

2016	CHF	450'000.00
2017	CHF	3'400'000.00
2018	CHF	2'200'000.00
2019	CHF	780'000.00
Total	CHF	6'830'000.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT Conseiller administratif

Vernier, le 25 janvier 2016



DA 083 - 16.02

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à la

RÉFECTION DE LA MACHINERIE ET RÉHABILITATION DES BASSINS EXTÉRIEURS DE LA PISCINE DU LIGNON

Vu l'article 30, al. 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'acceptation de la DA 529 – 14.09 le 7 octobre 2014 ouvrant au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.-- en vue d'une étude pour la réfection et l'aménagement des installations extérieures de la piscine du Lignon ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal

décide

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de TTC CHF 6'830'000.-- destiné à la réfection de la machinerie et à la réhabilitation des bassins extérieurs de la piscine du Lignon ;
- de comptabiliser la dépense nette prévue de TTC CHF 6'830'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier, dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense nette prévue de TTC CHF 6'830'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 34.331 de 2017 à 2026.

